



# Liquide vaisselle

## Lavage de la vaisselle à la main

Liquide vaisselle concentré destiné au nettoyage de la vaisselle à la main. Il dissout les graisses. Sans parfum, en conformité à l'Ecolabel européen pour les produits plonge professionnels. Produit possédant le label écologique de l'Union Européenne accordé aux produits ou services qui satisfont aux exigences environnementales sous le numéro d'enregistrement :

EU Ecolabel : FR/019/021

### Mode d'emploi

"Ne pas laver à l'eau courante, mais immerger les plats et respecter le dosage recommandé"

Dosage recommandé pour 5 litres d'eau de vaisselle : (de 0,05 à 0,1 %)

vaisselle peu sale : 2,5 ml de produit (1/2 cuillère à café)

vaisselle sale : 5 ml de produit (1 cuillère à café)

Immerger la vaisselle, frotter, rincer à l'eau claire.

### Conditionnements

- Emballage : carton de 12 flacons de 1L, carton de 4 bidons de 5 L.

### Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore

- pH : 5,8 - 6,8

- Densité : 1,04 - 1,06

### Précautions

"Ne pas laver à l'eau courante, mais immerger les plats et respecter le dosage recommandé".

Un lavage efficace ne nécessite pas une quantité de mousse importante

Produit réservé à un usage professionnel.

Conserver hors de portée des enfants.

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

*Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.*

### Stockage

Stocker à l'abri du gel.

### Sécurité selon FDS

Irritation oculaire, Catégorie 2.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

12-09-2018 Ind. 7 ■

